Sur motion de M. Blake, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'arrêté du Conseil octroyant environ 1,328,000 acres de terres dans le Nord-Ouest à la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, ainsi que de la demande faite pour cet octroi, et de toute correspondance et arrêtés du Conseil y relatifs. Aussi un état des terres choisies en vertu d'iceux. Aussi, copie de tout arrêté du Conseil relatif à la route ou au terminus du chemin de fer, et de toute correspondance s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Blake, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous arrêtés du Conseil accordant des octrois de terre dans le Nord-Ouest à aucune compagnie de chemin de fer autre que celle du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba, ainsi que des demandes faites pour tels octrois, et de toute correspondance et arrêtés du Conseil y relatifs; aussi un état des terres choisies en vertu d'iceux; aussi, copie de tout arrêté du Conseil relatif à la route ou aux termini des dits chemins de fer, et de toute correspondance s'y rattachant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Blake, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les arrêtés du Conseil et de toute correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie Anglaise ou avec l'agent canadien de la Colombie Anglaise concernant les terres qui sont ou qui doivent être affectées à la construction du chemin de fer du Pacifique dans cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Blake, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise, ou avec aucunes personnes dans cette province, concernant le chemin de fer de l'Île.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Blake, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes les annonces émises ou publiées depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle, au sujet de l'établissement ou de la vente des terres publiques dans aucune partie du Manitoba ou du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Blake, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous arrêtés du Conseil et de toute correspondance concernant la vente de grandes étendues de terre dans le Nord-Ouest à M. Brassey, ou à tout autre particulier, et la désignation de toute telle concession.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.